

Compte rendu du conseil municipal du 09 mai 2022

Présents : André Quemin, Lionel Fiegel, Irène Chevallier, Aurélien Willem, Laurène Bonnardel, Marie Claire Prach, Valérie Bascop, Martine Vernay, Thierry Camu, Gérard Micoud, Alain Huber, Julie Vernay, Nicolas Bury, Rose-Ange Tolly.

Absents : Louis Charles Wiart

*Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 avril 2022 :

Vote : 14 voix pour. Compte rendu approuvé à l'unanimité.

***Modification règlements périscolaire (cantine et garderie) :**

Modifications pour la cantine :

- Le traiteur a augmenté de 15% le prix du repas. Celui-ci passe au 1^{er} septembre 2022 à 5.30€ pour les enfants scolarisés et à 6.80€ pour les autres bénéficiaires.
- Pour les PAI les parents apporteront le repas.
- Pour les « sans viande » on ne peut pas garantir du sans porc (dans les sauces, les accompagnements...). Maintenant les parents devront choisir entre le repas classique (avec viande ou poisson), ou le repas sans viande.

Modifications périscolaires :

- Modification de l'heure de fin du périscolaire qui passe de 18h30 à 18h25. Un point sera fait ultérieurement pour voir s'il y a une amélioration au niveau de certains parents qui sont souvent en retard, faute de quoi des pénalités financières seront éventuellement appliquées.
- Pour les inscriptions la durée sera prolongée jusqu'au 30 juin.

Vote : 14 voix pour. Modifications du règlement de la cantine et du périscolaire validées à l'unanimité.

***Décision modificative N°1 budget principal :**

Remboursement d'une caution de 1 000€ pour le cabinet de l'ostéopathe suite à son départ à prévoir sur la ligne budgétaire 165 « dépôt et cautionnement » couverte par une diminution des crédits sur la ligne budgétaire 2315 « immo en cours ».

Vote : 14 voix pour. Décision modificative validée à l'unanimité.

***Demande de subvention à la région pour l'installation d'abris bus :**

Trois abri bus doivent être installés sur la commune. Un au niveau du 45 route des étangs, un au niveau du 888 route de Vienne et un au niveau du 140 route de Crémieu. Ces abris bus seront de type M2 (anti-effraction avec panneaux en acier). Ils devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite par l'intermédiaire d'une création d'un quai bus.

Une convention avec la région pour la prise en charge de 5 quais à modifier sur la commune doit être signée (coût : environ 8 000€ chacun) :

2 route des Etangs, 2 rue de la Garenne et 1 à l'Alouette.

Demande de subvention à la région environ 45 000€).

Vote : 14 voix pour demande de subvention validée à l'unanimité.

***Subvention à l'AFIPH**

Etablissement de la Bâtie à Vienne

1 enfant de la commune est ½ pensionnaire dans cet établissement depuis 2018

Subvention proposée : 80€

Vote 14 voix pour. Montant de la subvention validé à l'unanimité

***Pacte financier et fiscal 2022-2025**

C'est une redistribution financière aux communes de la communauté de communes (Dotation Solidaire Communautaire). C'est une aide au développement culturel. Ce fond de concours est partagé équitablement soit 150 000€ par commune.

La commune doit présenter 2 projets entre 2022 et 2025.

Vote : 13 voix pour 1 voix contre (Alain Huber) pacte financier validé.

*Informations et questions diverses :

Projet de la commune :

- La réfection et la mise aux normes de la mairie

Présentation par M le Maire des esquisses de l'architecte Valérie Stecca de PSArchitecture à Bourgoin. Rajout d'une porte extérieure qui donne directement dans la salle du conseil. Les volets en bois sont enlevés et remplacés par des persiennes vénitienne. Rampe d'accès avec points de repos et une place de stationnement handicapée à droite de la mairie à côté du panneau d'affichage. Garde-corps identique à celui de la place du village.

Au rez de chaussée, condamnation de l'accès médiathèque via la salle du conseil. Création de 2 issues de secours. Création d'un bureau d'accueil et d'un guichet PMR, d'un local technique ou d'un bureau. A voir pour la création de toilettes PMR au rez de chaussée.

A l'étage pas de modification de cloisons. Création d'une salle d'archives, d'un bureau pour le maire, un pour les adjoints et un pour la secrétaire de mairie. Modifications électriques à prévoir.

Isolation du bâtiment par l'intérieur.

Estimation du coût des travaux : 400 000€ HT à finaliser. Projet sur 2023.

- Création de l'abri à sel à l'Alouette

Le permis va être déposé. Problème avec la ligne à haute tension qui rend difficile la création d'un bâtiment à charpente métallique. On se dirige plutôt vers un bâtiment en béton avec toiture plate.

- Maison Cascarino

Présentation par M le Maire de 2 projets en copropriété

1 er projet : bâtiment sur 3 niveaux comprenant 16 logements et 1 espace commercial d'environ 90m2.

2° projet : bâtiment sur 2 niveaux comprenant 11 logements et 2 espaces commerciaux. 14 places de parking en sous-sol et parking extérieur intégrés au projet

Après un tour de table c'est le projet N°2 qui est retenu : 13 voix pour le projet N°2 et 1 voix pour le projet N°1

Pour ce projet N° 2 deux solutions sont proposées :

- 1 er proposition : les locaux commerciaux restent propriété de la commune
- 2° proposition le créateur du projet s'occupe de la commercialisation les locaux commerciaux.

Après un tour de table c'est la proposition N°1 qui est retenue : 14 voix

M le maire continue à travailler sur le projet.

- Parrainage civil prévu le 20 août 2022 mais M le maire et les adjoints ne sont pas disponibles. Thierry Camu ou Valérie Bascop ou Marie Claire Prach donneront leur réponse rapidement sur leur disponibilité.
- Repas des élus le 18 juin 2022 à l'étang de M Fournier.

Seront présents : André Quemin, Valérie Bascop, Julie Vernay, Laurene Bonnardel, Lionel Fiegel, Aurélien Willem, Alain Huber, Martine Vernay, Irène Chevallier, Marie Claire Prach, Rose-Ange Tolly.

- Le 10/05/2022 réunion à 19h à la communauté de communes pour l'accueil des réfugiés ukrainiens. 2 familles sur Bonnefamille se sont portées volontaires soit 7 personnes pouvant être accueillies. Lionel Fiegel se propose pour y assister.

-Demande par mail de la fanfare « la Fraternelle » pour une demande de manifestation sur la commune le 25/09/2022. Demande rejetée.

-Réponse à Aurélien Willem au sujet des places en crèche. Marie Claire Prach et Irène Chevallier sont allées à la dernière réunion de la communauté de commune. Il y a donc bien qu'une cession par an, mais le fait de faire d'autres cessions ne changerait rien étant donné le nombre de demandes et la longueur des listes d'attente.

- Etant donné l'heure tardive il n'y aura pas de compte rendu des commissions

Séance levée à 22h45

SIGNATURES

QUEMIN ANDRE	HUBER ALAIN	CHEVALLIER Irène	FIEGEL LIONEL
VERNAY JULIE	MICOUD GERARD	CAMU THIERRY	TOLLY ROSE-ANGE
PRACH MARIE-CLAIRE	VERNAY MARTINE	BASCOP VALERIE	BONNARDEL LAURENE
BURY NICOLAS	WILLEM AURELIEN	WIART LOUIS-CHARLES	